ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Prestation supplémentaire du SPANC
PÔLE TECHNIQUE

**Service : SPANC**



**Système national de gestion de projet**

Projet : Prestation supplémentaire d’inspection caméra

**Phase de définition**

**But du document**

L'énoncé des exigences est une proposition à une autorité, qui définit un problème opérationnel ou une possibilité et une approbation en vue de réaliser les activités de l'étape d'identification du projet. L'objectif de cette étape est de produire une analyse de rentabilisation et un arrêté de projet qui permettront d'évaluer si le projet peut passer à l'étape de réalisation à la suite de l'obtention de l'approbation préliminaire de projet.

**Acteurs du projet :**

**2ème Vice- Président de la CC ALF : M. Marc MENAGER,**

**Le SPANC de la CC ALF,**

**La direction du pôle technique**

**Préparation :**

**Approbation par le Bureau d’Ambert Livradois-Forez**, présidé par M. Daniel FORESTIER

**Table des matières**

[Directives i](#_Toc18671681)

[1 Objectif 1](#_Toc18671682)

[2 Contexte 1](#_Toc18671683)

[3 Définition du problème et des possibilités 1](#_Toc18671684)

[4 Risques liés à la non-réalisation du projet 2](#_Toc18671685)

[5 Pouvoir d'approbation 2](#_Toc18671686)

[6 Financement 2](#_Toc18671687)

# OBJECTIFS

Le présent énoncé des exigences vise à demander l’approbation, du Bureau de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF), de rajouter une prestation supplémentaire d’inspection caméra à celles déjà existantes au SPANC.

En effet, cette prestation d’inspection caméra ne serait plus circonscrite à la recherche de fosse d’Assainissement Non Collectif (ANC) des particuliers. Cette prestation serait étendue à l’inspection de canalisation sur les réseaux d’eau et d’assainissement des collectivités.

La mise en place de cette prestation serait accompagnée par l’instauration de tarifs adaptés.

# CONTEXTE

Le SPANC a été sollicité par plusieurs communes depuis que la prestation « caméra » est proposée.

En effet, les collectivités ont des besoins de détections de fuites, de fissures, de bouchons, sur leurs canalisations.

C’est pourquoi, il est proposé un élargissement de la prestation initiale en proposant, exclusivement aux collectivités, une prestation d’inspection des canalisations.

De plus, la durée de recherche de fosse des particuliers pouvant être variable, il est aussi proposé de rajouter un tarif pour cette prestation existante (voir chapitre 6 du présent EE)

# DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS

Il convient de bien définir le besoin d’inspection car le matériel du SPANC ne permet pas de visualiser tous les diamètres de canalisation. Un avenant au règlement intérieur du SPANC, précisera les modalités de la prestation (chapitre VII du règlement intérieur)

La durée de l’inspection caméra pouvant être variable, il est aussi proposé des tarifs différentiés en fonction du temps passée. (voir chapitre 6 du présent EE)

# RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET

Il n’y a pas de risque à proprement dit à la non réalisation de l’extension des prestations d’inspection caméra Mais simplement, l’impossibilité de répondre aux demandes des collectivités.

Toutefois, si le projet se réalise, les demandes des collectivités seront honorées dans la limite des capacités du matériel.

En effet, la caméra permet une inspection sur 30 mètres et dans des canalisations de diamètre 125 mm maximum. Dans la mesure du possible les tuyaux doivent être nettoyés avant l’inspection pour une meilleure visibilité.

Il sera demandé un accès direct sur la canalisation à inspecter.

Pour des inspections de plus grande ampleur, il est conseillé de faire appel à des entreprises spécialisées munies de matériels spécifiques.

La flexibilité de cette caméra ne permet pas le passage de coudes à 90 degrés.

# CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION

- Validation du projet par le VP en charge du SPANC,

- Approbation des membres du bureau communautaire,

- Délibération du conseil communautaire sur la modification du règlement intérieur et sur l’établissement des tarifs supplémentaires.

# FINANCEMENT

Il est proposé 3 nouveaux tarifs en plus du tarif déjà existant de recherche de fosse.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | TARIFS 2020 | TARIFS 2021 |
| Prestation CAMERA : Localisation fosse (max 2h) | 160 | 160 |
| Prestation CAMERA : Localisation fosse (au delà de 2h) |  | **300** |
| Prestation CAMERA : Inspection canalisations (max 2h) |  | **160** |
| Prestation CAMERA : Inspection canalisations (au delà de 2h) |  | **300** |